



RAPPEL : TRANSPORTS SCOLAIRES EN CHARENTE-MARITIME

publié le 17/06/2018

Depuis le 1er septembre 2017, la Région assure la gestion du transport interurbain et scolaire dans sa globalité et sur l'ensemble du territoire Néo-aquitain.

La période d'inscription s'étend du 4 juin au 7 juillet au plus tard :

 [transports_scolaires](#) (PDF de 1.2 Mo)

Je vous rappelle que l'inscription et le paiement se font en ligne sur le site internet **transports.nouvelles-aquitaine.fr**

Le traitement des demandes faites en ligne est plus rapide et plus pratique.

Pour information : tous les élèves seront dotés à la rentrée d'un nouveau titre de transport, plus pratique et plus moderne.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.